

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

RESEAU 65 : Le plagiat

Dumortier, Laurence; Romainville, Marc; Meurisse, Jean-Roch

Publication date:
2007

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Dumortier, L, Romainville, M & Meurisse, J-R 2007, *RESEAU 65 : Le plagiat*. RESEAU, Service de Pédagogie Universitaire, Namur.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

N° 65 Décembre 2007

Le plagiat

r é s e a u

REVUE AU SERVICE
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'APPRENTISSAGE
À L'UNIVERSITÉ



De nos jours, avec l'utilisation d'Internet et la « génération du “copier-coller” », beaucoup d'enseignants et d'établissements scolaires ou universitaires sont confrontés à une nouvelle forme de fraude : le plagiat. C'est dans ce cadre que l'Université catholique de Louvain a financé l'an dernier un projet FDP (Fond de Développement Pédagogique) intitulé « Le plagiat dans les e-productions des étudiants : importance, prévention et solutions pour l'Université »¹. Pour élargir les discussions, les coordinateurs du projet ont invité les partenaires de l'Académie universitaire 'Louvain' et des Hautes Écoles lors de leurs réunions de travail. C'est ainsi que le SPU a été associé à cette réflexion. Dans ce 65^{ème} numéro de RESEAU, nous aborderons la problématique du plagiat selon un découpage similaire aux réunions de travail du projet FDP². Ainsi, nous définirons tout d'abord ce qu'est le plagiat, nous analyserons ensuite quelques techniques de détection du plagiat et nous identifierons enfin les démarches à effectuer auprès des étudiants et des enseignants pour enrayer cette pratique.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Selon le dictionnaire Larousse (1998), plagier, c'est « piller les œuvres d'autrui en donnant pour siennes les parties copiées ». Le Petit Robert (2005) définit plus durement encore le plagiat en le qualifiant de « vol littéraire », indiquant ainsi clairement qu'il est passible de sanctions.

Une partie du site du service des bibliothèques de l'UQAM est consacrée au plagiat. Ce site en fournit notamment quelques exemples fréquents³ :

- « Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source ;
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance ;
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source ;
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur ;
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord) ;
- Acheter un travail sur le Web. »

Sur le même site, on trouve quelques chiffres relatifs à la pratique du plagiat et issus d'études diverses, qui sont de nature à inquiéter tout responsable académique :

- « En 1999, une étude du Center for academic integrity de l'Université Duke a révélé que 68% des 2100 étudiants avaient commis au moins une fois une

¹ FDP : Projets soutenus en 2007 (http://www.ipm.ucl.ac.be/article.php3?id_article=342)

² FDP sur le plagiat : Documents de travail et rapport final

³ <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/>

fraude telle que le plagiat ; dans cette université en 2000, 18 étudiants ont été accusés de plagiat, et 18 également à l'Université de Carleton. Chaque année, 200 cas de plagiat sont enregistrés par l'Université de Toronto. A l'Université d'Ottawa, en 2002, 100 étudiants reconnus coupables de plagiat ont reçu des sanctions allant jusqu'à l'expulsion de l'université »⁴.

- *« 80% des étudiants avouent avoir déjà triché : 54% des étudiants de collège admettent avoir déjà plagié à partir d'Internet, 36% à partir de documentation imprimée alors que 80% avouent avoir déjà triché. Ces données permettent de mieux comprendre pourquoi, selon un rapport Gallup paru en octobre 2000 et mentionné dans cet article, deux des principaux problèmes auxquels les États-Unis ont à faire face sont : l'éducation et la diminution de l'éthique. »⁵*
- *« 200 étudiants soupçonnés en Australie. L'Université de Sydney en Australie a décidé d'enrayer le problème après que 200 de ses étudiants eurent été soupçonnés de plagiat [...] À la faculté des sciences de la santé, 80 cas furent découverts : 29 étudiants subirent un échec, 31 reçurent un avis écrit et 17 obtinrent de l'aide. »⁶*

Plus proche de chez nous, l'université de Lyon a mis également sur le Net les résultats d'une enquête relative à l'usage d'Internet⁷. On y lit notamment, à la page 31, que « 4 étudiants sur 5 (79,7 %) déclarent avoir recours au "copier-coller" » et que « 9 enseignants sur 10 ont déjà été confrontés au "copier-coller" ». Malgré le fait que plus de 4 élèves sur 5 ont été formés à la recherche documentaire, une certaine confusion semble persister entre « citer » et « plagier » : « 3 professeurs sur 5 estiment que les citations sont mal identifiées dans les travaux des étudiants. » (p. 24).

Enfin, l'enquête réalisée récemment par un groupe d'inspecteurs français sur l'évaluation des acquis des étudiants⁸ dans les universités françaises semble confirmer que le plagiat se pratique couramment, sans d'ailleurs que les étudiants aient une conscience claire de son caractère délictueux.

Comment détecter le plagiat ?

Lorsqu'on soupçonne un étudiant d'avoir eu recours au plagiat dans une de ses productions (travail, mémoire, thèse, rapport, ...), la technique habituelle consiste à faire un "copier-coller" d'une phrase ou d'un groupe de mots du passage suspect dans un moteur de recherche. On obtient parfois confirmation de l'acte de plagiat, mais la démarche est assez expérimentale et pas toujours optimale. En effet, on passe parfois à côté de certains cas de plagiat plus sophistiqués ou issus de livres ou revues

⁴ Broquet, Axel, « **Plagiat : les rois du copier-coller** » in *Journal en ligne du centre informatique*, Université de Lausanne, n° 8 déc. 2004, consulté le 6 juin 2005

⁵ Données mentionnées sur le site de Plagiarism.org, consulté le 10 janvier 2006

⁶ O'Riordan, Bernard, « **University cracks down on plagiarism** », in *Education Guardian*, 22 mars 2005, consulté le 9 novembre 2005

⁷ http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon_enquete-plagiat_sept07.pdf

⁸ <http://www.education.gouv.fr/cid5592/l-evaluation-des-etudiants-a-l-universite-point-aveugle-ou-point-d-appui.html>

non accessibles sur le Web ou encore de traductions de documents. Par ailleurs, l'opération de détection dans les moteurs de recherche est assez pénible lorsque le nombre de copies à vérifier est important.

Pour répondre à ces problèmes, il existe des logiciels, commerciaux ou non, de détection du plagiat qui facilitent l'analyse de copies électroniques des étudiants. En voici quelques-uns⁹ :

Outils commerciaux

- Ephorus¹⁰ : logiciel Web anti-plagiat qui peut s'intégrer à une plateforme d'EAD (enseignement à distance) ou un intranet ;
- Compilatio¹¹ : outil de veille et détection de plagiat sur Internet ;
- Urkund¹² : Il s'agit d'un « système entièrement automatisé pour la prévention et contrôle de plagiat. [...] » Le système archive et compare le document « aux sources répertoriées par Urkund ; Internet, travaux publiés et contenu produit par d'autres étudiants afin de détecter d'éventuelles similitudes. » ;
- Turnitin¹³ : interface Web qui compare un document avec les documents visibles sur le Web, les documents précédemment stockés sur le serveur ainsi que les bases de données commerciales d'articles de journaux et de périodiques. ;
- Pompotron¹⁴ : outil Web qui permet de soumettre un document qui sera comparé avec les sources en libre accès sur Internet.

Outils non commerciaux

- CopyTracker¹⁵ : logiciel de détection de plagiat dans des documents textes ;
- No Plagia¹⁶ : application Web de détection de plagiat sur Internet ;
- Plagium¹⁷ : service en ligne de recherche de plagiat sur un texte court ;
- WCopyfind¹⁸ : logiciel qui compare des documents entre eux et génère un rapport de comparaison où toutes les parties communes entre deux documents proches sont soulignées ;
- Baldr¹⁹ : outil de détection de plagiat sur des codes/programmes informatique.

Comment enrayer le plagiat ?

Toute la communauté universitaire devrait être sensibilisée à la problématique du plagiat et une information devrait être adressée à tous les publics concernés (étudiants, enseignants, jurys, ...) tant sur la prévention que sur la répression. Nous

⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9tection_du_plagiat/

¹⁰ <http://www.ephorus.nl/>

¹¹ <http://www.compilatio.net/>

¹² <http://www.orkund.com/fr/>

¹³ <http://www.turnitin.com/static/home.html>

¹⁴ <http://www.pompotron.com>

¹⁵ <http://eleves.ec-lille.fr/~antiplag05/index.php?lang=fr>

¹⁶ <http://noplagia.org/>

¹⁷ <http://www.plagium.com>

¹⁸ <http://plagiarism.phys.virginia.edu/Wsoftware.html>

¹⁹ <http://professeurs.esiea.fr/wassner/?2007/06/15/75-baldr-l-outil-anti-fraude-anti-plagiat>

avons, à cette fin, contacté les secrétaires académiques des différentes facultés pour savoir si des mesures anti-plagiat étaient prises dans leur faculté. En ce qui concerne le règlement des études et des examens, les points communs aux différents règlements facultaires et se référant au plagiat sont les suivants :

Article 11 (dans II.2. MODALITES D'ORGANISATION DES EVALUATIONS)

§2. *Nonobstant les modalités évoquées au §1 du présent article, lorsque le texte d'un mémoire, travail, rapport, projet personnel utilise une source extérieure, celle-ci doit être signalée de façon précise. Dès qu'il y a recopiage – même partiel - d'un texte émanant de cette source, les guillemets doivent être utilisés. Le non respect de ces exigences sera sanctionné par une note de 0/20 pour le mémoire, travail, rapport ou projet personnel concerné. Les autres cas de fraude sont régis par les dispositions prévues à l'article 36.*

Article 36 (dans IV.6. REGLEMENT DES INCIDENTS, A. FRAUDES AU COURS DES EVALUATIONS)

§1. *Aucun échange entre étudiants n'est toléré durant les examens et ce, quel qu'en soit l'objet (théorie, travaux pratiques ...).*

De même, toute utilisation frauduleuse d'informations ou d'outils de communication est sanctionnée et ce, quel que soit le mode d'organisation de l'évaluation.

En plus de ces règlements, certaines facultés assurent une information complémentaire auprès des étudiants. À la faculté d'Informatique, un document complet dédié à la rédaction d'un mémoire est distribué aux étudiants. Une partie de ce document est consacrée au plagiat et fournit quelques règles relatives au référencement correct des sources²⁰. Par ailleurs, certains cours traitent du plagiat. C'est, par exemple, le cas du cours « EFAS B361 - Techniques d'argumentation et d'expression écrite » qui consacre explicitement une séance à la problématique du plagiat.

Si l'on souhaite enrayer de manière significative le phénomène de plagiat, il faut à la fois se concentrer tant sur la prévention que sur la répression et s'adresser à tous les publics concernés. En ce qui concerne les étudiants et l'aspect « prévention », il faudrait leur fournir des documents voire des formations qui préciseraient les bonnes pratiques dans la rédaction de documents. Ces informations devraient leur parvenir au plus tôt dans leur cursus car ils sont très vite confrontés à ce type de tâche dans le cadre de travaux ou de rapports. Du point de vue de la prévention et de la répression, les règlements devraient contenir des informations précises sur les sanctions encourues en cas de plagiat. Dans cette optique, l'ULB²¹, par exemple, fournit sur son site Web une information claire sur les risques liés au plagiat.

Les enseignants devraient aussi être davantage sensibilisés à la problématique du plagiat et être informés de l'existence d'outils de détection de plagiat. L'institution devrait, d'une part, informer les étudiants via des règlements sur les sanctions encourues en cas de découverte de plagiat dans certains documents et, d'autre part, fournir aux enseignants des outils anti-plagiat. Les cas de plagiat devraient également être enregistrés dans le dossier de l'étudiant afin de détecter les cas de

²⁰ <http://www.info.fundp.ac.be/~lhd/Memoires/sommemoires211105.rtf>

²¹ <http://www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat.html>

récidive et d'éviter ainsi les justifications habituelles liées au manque d'information sur le sujet...

Lus, vus et entendus... ou les brèves du S.P.U.

Un coup d'œil dans le rétroviseur...

Si le plagiat constitue la tricherie typique de l'ère électronique, les élèves et les étudiants ont de tout temps eu recours à divers stratagèmes pour tromper la vigilance de leurs enseignants :

« Échanges de vues sur les précautions ingénieuses à prendre contre les examinateurs : Anaïs a copié toutes les dates d'histoire dont elle n'est pas certaine sur le coin de son mouchoir (il me faudrait une nappe à moi !). Marie Belhomme a confectionné un minuscule atlas qui tient dans le creux de la main. Luce a écrit sur ses manchettes blanches les dates, des lambeaux de règnes, des théorèmes d'arithmétique, tout un manuel ; les sœurs Jaubert ont également consigné une foule de renseignements sur des bandes de papier minces qu'elle roulent dans le tuyau de leur porte-plume. »

Collette et Willy (1990). *Claudine à l'école*. Paris : Albin Michel (cité par Claude Thélot (2001). *Les écrivains racontent l'école*. Paris : Delagrave, p. 217)

Une publication récente...

RéformeS de l'enseignement supérieur : nouveaux étudiants ? nouveaux enseignants ? Actes du Colloque organisé le 13 mars 2007 par le Pôle universitaire européen de Bruxelles Wallonie et le Centre de l'Économie de l'Éducation de l'ULB. Liège : Céfal.

Le thème général de ce colloque avait trait aux changements récents intervenus à la suite de la réforme de Bologne et à leurs impacts sur, d'une part, les nouveaux programmes de premier cycle et, d'autre part, sur les stratégies et la réussite des étudiants.

Parmi les nombreuses questions soulevées, celle de l'accompagnement des étudiants de BAC1 a été particulièrement approfondie. Il en ressort notamment que les encadrants se retrouvent souvent face à un dilemme délicat : faut-il imposer aux étudiants, dès le début de l'année et tant qu'il est encore temps, « un ensemble de clés les conduisant vers l'autonomie » ou, au contraire, « leur proposer, souvent trop tard, des béquilles souvent insuffisantes » au regard des difficultés une fois qu'elles se présentent ?

Un site à consulter...

<http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=26895>

Ce site de formation à distance donne accès à un atelier consacré au plagiat et animé par Nicole Perreault du Réseau des répondantes et répondants TIC de la Fédération des cégeps. Les sujets suivants sont abordés : données factuelles sur le plagiat et autres types de triche à l'aide des TIC, les types de triche à l'aide des TIC : définitions et exemples, solutions de prévention et solutions de détection. Il est également possible de télécharger un document d'accompagnement fort complet.